

BRÉSIL

*Guide
de l'exportateur
canadien*

Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada

stor
HF
1010
.G85B614
1989
STORAGE

Canada

(Also available in English)

BRÉSIL

MAIN

HF

1010

GB5B614

1989

STORAGE

Guide

de l'exportateur canadien

DÉLÉGATION COMMERCIALE RESPONSABLE :

Ambassade du Canada

Av. das Nações, lote 16

Setor de Embaixadas Sul

Brasília

Brasil

(Adresse postale : Caixa Postal 07-0961,

70.410 Brasília D.F., Brasil)

Câble : CANADA BRASILIA

Tél. : (011-55-61) 223-7515

Télex : (Code de destination 38) 611296 (0611296 ECAN BR)

Consulat général du Canada

Edificio Top Center

Avenida Paulista 854-5 Andar

01310 São Paulo, SP

Brasil

(Adresse postale : Caixa Postal 22002,

01499 São Paulo, SP, Brasil)

Câble : DOMCAN SPALO

Tél. : (011-55-11) 287-2122, 287-2234,

287-2601, 287-2176, 287-2982

Télex : (Code de destination 38) (011) 23230 CCAN BR

Direction de l'expansion du commerce en Amérique du Sud

Secteur de l'Amérique latine et des Antilles

Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada

125, promenade Sussex

Ottawa (Ontario)

K1A 0G2

LIBRARY / BIBLIOTHÈQUE

DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS /

1989

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

125 SUSSEX

OTTAWA K1A 0G2

TABLE DES MATIÈRES

	Page
I. LE PAYS	4
II. LES AFFAIRES AU BRÉSIL	10
III. VOTRE VOYAGE D'AFFAIRES AU BRÉSIL	20
IV. AIDE FÉDÉRALE À L'EXPORTATION	23
V. ADRESSES UTILES	29

Population et principales villes

Compte tenu de ses 140 millions d'habitants, dont un sur deux a moins de 25 ans, le Brésil groupe environ la moitié de la population de toute l'Amérique du Sud, à raison d'une densité moyenne de 16 personnes par kilomètre carré. La population est concentrée principalement le long de la côte, berceau des premières colonies, et à l'intérieur des enclaves insulaires créées par les États industriels de São Paulo et de Minas Gerais. Les deux principales régions métropolitaines, Rio de Janeiro et São Paulo, réunissent 20 % de l'ensemble de la population brésilienne, et une centaine de villes comptent plus de 100 000 habitants. Brasília, située dans la partie centrale du pays, est devenue la nouvelle capitale fédérale; ce changement visait à susciter un déplacement démographique depuis les régions du littoral à forte densité de population vers les plateaux sous-développés de l'Ouest et du Centre.

Régions métropolitaines	Population estimative (milliers)
São Paulo	13 500
Rio de Janeiro	10 000
Belo Horizonte	2 300
Salvador	2 000
Fortaleza	1 600
Nova Iguaçu	1 400
Recife	1 300
Curitiba	1 300
Porto Alegre	1 300
Belem	1 200

Langue

La langue officielle du Brésil est le portugais. Bien qu'un grand nombre de gens d'affaires brésiliens et de hauts fonctionnaires aient une connaissance pratique de l'anglais ou du français, les efforts pour parler, ou du moins pour mener des affaires en portugais, sont grandement appréciés.

L'ambassade du Canada peut renseigner les gens d'affaires en visite au Brésil sur les services de traduction et d'interprétation qui sont offerts dans les grandes villes.

Religion

La population est principalement catholique. En effet, 90 % des Brésiliens sont catholiques romains, alors que 6 % adhèrent à d'autres sectes chrétiennes, 2 % sont de religion juive et 2 % croient en d'autres religions ou philosophies, dont les cultes animistes d'origine africaine.

Éducation

L'année scolaire commence en mars et se termine à la mi-décembre pour la saison estivale.

L'éducation de niveaux primaire et secondaire est obligatoire et dispensée aux enfants de 7 à 14 ans, dans le cadre d'un système scolaire gratuit qui dessert l'ensemble du pays. Il existe également un important réseau scolaire privé qui offre des programmes internationaux en français et en anglais.

Vingt universités privées concurrencent environ 47 institutions étatisées, offrant aux étudiants un vaste éventail de matières de culture générale et de cours techniques.

Monnaie

En février 1986, le cruzado a remplacé officiellement le cruzeiro comme unité monétaire du Brésil. Un cruzado équivaut à mille cruzeiros; un cruzado (\$Cz) = 100 centavos. Bien que des billets de 1 000, 5 000, 10 000, 50 000 et 100 000 cruzeiros soient encore en circulation, leur valeur en cruzados égale respectivement 1, 5, 10, 50 et 100. Le cruzado est émis en coupures de 500, 1 000, 5 000 et 10 000.

La Banco do Brasil change les dollars américains ou les chèques de voyage émis en dollars américains, selon le taux de change officiel. Il est impossible de convertir des chèques de voyage en dollars américains ou d'en tirer sur une carte American Express. Les taux officiels (ainsi que les taux du marché parallèle) sont divulgués au cours des informations télévisées et dans les quotidiens.

Heure locale

L'heure officielle du Brésil marque un recul de trois heures par rapport à la moyenne de Greenwich (HMG) et une avance de deux heures par rapport à l'heure normale de l'Est (HNE).

Parmi les grandes villes, seules Manaus, Cuiaba, Campo Grande et Corumbá dans la région de l'Amazonie se trouvent quatre heures derrière Greenwich et une heure en avance sur l'HNE. Le temps légal est avancé d'une heure durant la troisième semaine d'octobre et revient à l'heure normale durant la première semaine de février.

Heures d'ouverture

Les bureaux sont normalement ouverts du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h, et la pause pour le déjeuner dure environ deux heures.

Les ministères du gouvernement sont ouverts de 11 h à 18 h, cinq jours par semaine.

Jours fériés

Jour de l'an — 1^{er} janvier

Fondation de Rio de Janeiro — 20 janvier
(seulement à Rio)

Fondation de São Paulo — 25 janvier
(seulement à São Paulo)

Trois jours, jusqu'au mercredi

des Cendres inclusivement — Février-mars-avril
(variable)

Vendredi saint — Mars-avril

Fête de Tiradentes — 21 avril

Fête du Travail — 1^{er} mai

Fête-Dieu — Mai, juin (variable)

Fête de l'Indépendance — 7 septembre

Nossa Senhora Aparecida — 12 octobre

La Toussaint — 2 novembre

Proclamation de la République — 15 novembre

Noël — 25 décembre

Poids et mesures

Le système métrique est en usage dans tout le pays, où le Système International (S.I.) a été adopté. Bien que le Brésil n'impose pas de réglementation en ce qui a trait à l'utilisation d'unités métriques dans le cas des produits importés, les poids et mesures métriques doivent figurer sur les étiquettes des produits. Pour de plus amples renseignements sur l'usage et les exigences concernant le système métrique, on peut communiquer avec l'Instituto Nacional de Pesos e Medidas, Praca Mova 7/10, Rio de Janeiro, Brasil.

Électricité

Le Brésil est en presque totalité doté d'un système d'électricité de 110 v, 60 cycles. Brasília et la région nord du pays ont un système de 220/240 v, 60 cycles et Recife a un système de 127/220 v, 50 cycles.

II. LES AFFAIRES AU BRÉSIL

Débouchés pour les produits et services canadiens

Le Brésil a toujours protégé son marché intérieur. Figurant parmi les pays dont l'endettement par habitant est le plus élevé au monde, le Brésil a adopté une politique très stricte visant à favoriser l'exportation et à réduire le volume des biens et services importés. Le marché brésilien est donc très complexe et restrictif, et comporte de nombreuses barrières tarifaires et non tarifaires. Néanmoins, le Brésil représente un marché potentiel fort intéressant pour les biens et services canadiens.

En plus de ses importations traditionnelles de produits tels que le blé, le charbon métallurgique, le soufre, la potasse et le papier journal, ainsi que les produits manufacturés tels que les produits chimiques, l'équipement industriel et les moteurs d'aéronefs, le Brésil offre des débouchés intéressants pour les exportateurs canadiens de produits spécialisés et avancés sur le plan technologique. Cela est d'autant plus vrai lorsque les exportateurs sont prêts à envisager, au-delà des ventes immédiates, d'autres créneaux de pénétration du marché, tels que la coproduction, la coentreprise et le transfert de technologie. Il existe également des possibilités pour les produits tels que le matériel d'exploration, de production et de distribution pétrolières et gazières, le matériel de production et de distribution d'électricité, le matériel de contrôle des procédés industriels, les instruments scientifiques ainsi que le matériel médical.

Les débouchés dans le secteur des services au Brésil sont assujettis à des contraintes commerciales importantes, en raison du savoir-faire technique des sociétés brésiliennes d'ingénierie. Toutefois, les sociétés canadiennes qui ont une expertise dans certains domaines spécialisés et qui veulent travailler en collaboration avec des entreprises brésiliennes, trouveront de nombreuses possibilités de vendre leurs services.

Techniques marchandes et distribution

Il existe plusieurs façons de vendre des produits au Brésil, y compris : le recours à une maison de commerce, l'exploitation d'une filiale locale ou les services d'un représentant

local attiré. Vu que de nombreux agents ne possèdent pas les ressources qu'ils prétendent, on recommande vivement à l'exportateur canadien de se rendre en personne au Brésil, d'observer les conditions locales et de consulter le délégué commercial du Canada avant de se choisir un représentant local. Le candidat idéal devrait posséder une solide expérience dans la vente ainsi que des connaissances techniques et, s'il n'est pas l'unique représentant de l'exportateur, il devrait vendre une gamme de produits qui n'entrent pas en concurrence avec les vôtres mais les complètent. Souvent, la réussite d'un exportateur dépend de son aptitude à entretenir d'étroites relations avec son agent et ses clients.

Publicité et promotion

Le Brésil compte au total 2 073 stations radiophoniques, 177 stations de télévision, 45 journaux quotidiens et 30 périodiques. En 1986, on estimait le nombre de postes de radio et de téléviseurs en usage à 66 millions et 26 millions respectivement.

La promotion varie en fonction du secteur de marché visé et, comme au Canada, des études de marché sont recommandées. Le délégué commercial du Canada peut conseiller l'exportateur relativement aux entreprises locales de consultation en marketing.

Adhésion à des blocs commerciaux

Le Brésil est membre de l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI) qui comprend tous les pays de l'Amérique latine. Les concessions de droits sont accordées aux autres membres de l'ALADI conformément aux ententes autorisées de l'Association.

Adhésion à des organisations internationales

Le Brésil est membre des organisations internationales suivantes :

- Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT)
- Banque interaméricaine de développement (IADB)
- Programmes des Nations Unies pour le développement (PNUD)
- Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)
- Système économique latino-américain (SELA)

- Traité de coopération de l'Amazonie qui regroupe sept autres nations de l'Amérique du Sud : Bolivie, Colombie, Équateur, Guyane, Pérou, Surinam et Venezuela.
- La Commission économique de l'Amérique latine et des Antilles (ECLAC).

Indications de prix

Les prix devraient être indiqués C.A.F. en dollars américains. La valeur F.A.B. devrait figurer clairement sur les factures. Certains importateurs, notamment dans le secteur public, peuvent exiger l'indication des valeurs F.A.B., ainsi qu'une estimation des dépenses relatives aux services d'assurance et de fret, et ce, dans l'intention d'offrir à contrat ces services à des entreprises locales.

On doit savoir que les bénéfices réalisés sur les ventes conclues par l'intermédiaire de son agent local sont imposés en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Brésil. Si vous faites parvenir la marchandise à votre client et lui facturez directement, il est présumé qu'un bénéfice de 20 % est inclus, lequel bénéfice est frappé de l'impôt sur le revenu.

Système bancaire et financement local

Le Brésil est doté d'un réseau financier ramifié et efficace comprenant 11 bourses de valeurs mobilières, 21 grandes compagnies d'assurance, 9 banques de développement ainsi que 44 banques publiques et privées, dont la Banco Real do Canada, filiale brésilienne de la Banque Royale. La Banque de Montréal exploite aussi une banque d'investissement dont une succursale se trouve à Rio de Janeiro.

Banco do Brasil, l'une des plus importantes institutions, comprenant 2 296 succursales disséminées dans le pays, figure parmi les principaux agents financiers de la Trésorerie nationale, compte tenu de son rôle de bailleur de fonds dans les projets subventionnés par le gouvernement; elle s'occupe également de financement privé. Certains programmes peuvent aussi être commandités par la Banco Nacional do Desenvolvimento Economico e Social (BNDES) qui consent des prêts et supervise les opérations de financement des programmes gouvernementaux. Parmi les autres banques importantes, on compte la Banco Brasileiro de Descontos, la Banco Itau et la Banco do Estado de São Paulo.

À l'instar des institutions financières canadiennes, les établissements brésiliens offrent simultanément divers

services, dont les opérations commerciales de crédit-bail, les fonds de placement, l'assurance ainsi que le courtage en valeurs mobilières. Toutes ces opérations sont aussi assujetties aux directives de la Banque Centrale.

Permis d'importation

Les permis d'importation, basés sur les prix F.A.B., ne peuvent être délivrés que par la Division du commerce extérieur (CACEX) de la Banco do Brasil. La durée de validité des permis varie en fonction des caractéristiques des produits :

- a) 60 jours produits alimentaires
- b) 90 jours matières premières
- c) 180 jours biens d'équipement, pièces et composants
(renouvelables à raison de périodes égales)

Note : Toutes les marchandises destinées à être exposées dans le cadre de foires commerciales sont également assujetties aux règlements sur l'importation.

Bien que le Brésil ait signé l'Accord du GATT, le pays impose une réglementation et une procédure très strictes dans le but de restreindre les importations, exception faite des produits essentiels aux industries axées sur l'exportation. La Division du commerce extérieur de la Banco do Brasil n'accorde pas de permis d'importation à l'égard d'environ 1 150 produits jugés superflus; toute marchandise peut être ajoutée à la liste ou en être radiée, à tout moment et sans préavis. Dans certains cas, un permis d'importation peut être révoqué si un produit manufacturé est soumis à la Loi sur les produits nationaux similaires. En effet, cette loi permet à la CACEX de refuser un permis d'importation pour un produit provenant de l'étranger, lorsqu'un produit brésilien équivalent est fabriqué et offert selon un prix, un degré de qualité et un délai de livraison comparables. Cette restriction s'applique aux importateurs qui sont des sociétés d'État et à ceux qui jouissent de certains avantages fiscaux accordés par l'État.

Droits de douane et taxes

Les droits sont fixés ad valorem en fonction de la valeur C.A.F. des importations. Depuis 1988, les taux prévus par la réforme tarifaire varient de 5 à 75 % ad valorem, selon les marchandises, le taux le plus courant étant 60 %. Votre agent de change devrait être en mesure de vous renseigner sur le droit qui s'applique aux produits que vous offrez. Vous pouvez également communiquer avec le Secrétaire du

Revenu intérieur (Secretario de Receita Federal), Ministério da Fazenda, Esplanada dos Ministerios, Brasília, D.F., Brasil. La direction de l'Amérique latine à Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada peut également vous renseigner sur les droits de douane (voir le chapitre V).

Les autorités brésiliennes utilisent trois méthodes pour calculer les droits. La méthode courante consiste à baser l'évaluation sur le prix convenu entre le fournisseur et l'importateur, documents à l'appui, comme des listes de prix ou des brochures de publicité.

Dans d'autres cas, on impose un prix ou une valeur de référence quant aux produits étrangers qui concurrencent avantageusement la production locale. Sur certains produits, un droit de douane ad valorem est estimé compte tenu d'une « valeur minimale » fixée à l'avance par le Conseil de réglementation douanière, qui peut aussi utiliser un « prix de référence » établi selon l'un de ces facteurs : prix de gros, coût de production, ou valeur C.A.F. de l'importation.

Les produits importés sont également frappés de taxes internes. En effet, les autorités brésiliennes prélèvent une « taxe sur les produits industrialisés » (IPI), calculée au taux de 25 % ou moins de la valeur totale des droits payés, plus le coût de l'opération de change, ainsi qu'une taxe sur les marchandises en transit (ICM), calculée à un taux de 14 % de la valeur décrite précédemment.

Les autorités portuaires imposent une taxe de marine marchande égale à 50 % du coût net du fret maritime, ainsi qu'une taxe de 3 % sur la valeur C.A.F., laquelle est destinée à l'amélioration des installations portuaires.

Les marchandises livrées par avion sont taxées à raison de 5 % de leur valeur C.A.F., valeur sur laquelle est aussi prélevée une taxe de 2,2 % pour les frais de consortium et de 1 % pour les frais de courtage. En outre, des frais d'environ 17 \$ US sont exigés pour toutes les formules imprimées.

Comme bon nombre d'autres pays, le Brésil est aux prises avec des disparités régionales qui ont entraîné l'appauvrissement du Nord, la prospérité du Sud et le sous-développement de la frontière amazonienne. Le gouvernement central, de concert avec les gouvernements régionaux, tente de niveler ces inégalités en offrant aux investisseurs éventuels des programmes d'encouragement tels que la réduction ou l'exemption de droits et de taxes

sur certains produits. Tous les programmes sont chapeautés par le Conseil de développement industriel (CDI) qui consent une réduction de l'ordre de 50 à 80 % sur les droits et taxes d'importation relatifs à des projets industriels sélectionnés. Le Conseil de réglementation douanière peut aussi réduire ou éliminer les droits de douane dans le cas des importations destinées à favoriser la croissance industrielle nationale ou de celles qui contribueront à l'amélioration des services publics.

Le Brésil a créé une zone franche dans un périmètre de 10 000 km² aux abords de la ville de Manaus, où se trouvent des installations portuaires en eaux très profondes, loin à l'intérieur du Brésil. Les marchandises peuvent y être importées, exemptes de droits et de taxes et, si elles servent à la fabrication de produits destinés à l'exportation, elles peuvent être livrées, en franchise de droits, dans les autres régions du Brésil. Les quotas imposés sur les marchandises hors taxe sont établis chaque année par la Surintendance de la zone franche de Manaus (SUFRAMA), qui autorise également les droits d'importation attribués par CACEX préalablement à l'envoi des marchandises dans la zone.

Conditions de paiement habituelles

Le délai maximum alloué pour le règlement des marchandises qui n'exigent pas de certificat d'importation est de 180 jours à compter de la date figurant sur la note de chargement. Quant aux marchandises qui nécessitent un certificat, les conditions de règlement varient selon la catégorie des biens et s'établissent comme suit :

Type de produit	Valeur (\$ US)	Conditions de règlement
Matières premières	Jusqu'à 200 000 \$	Au comptant
Matières premières	200 000 \$ et plus	Minimum de 90 jours
Composants	Jusqu'à 200 000 \$	Au comptant
Composants	200 000 \$ et plus	Minimum de 180 jours
Biens d'équipement	Jusqu'à 200 000 \$	Au comptant
Biens d'équipement	200 000 \$ et plus	Minimum de 2 ans

Ces conditions sont applicables annuellement par opposition aux transactions isolées et elles sont établies conformément au programme d'importation relatif aux compagnies individuelles.

En ce qui concerne les biens nécessitant un permis d'importation, il faut que les documents d'expédition aient été reçus et que l'opération de change ait été approuvée avant que le permis ne soit accordé. Ce n'est qu'à ce moment que sera délivrée la lettre de crédit, précisant des conditions de règlement de moins de 360 jours. Les importations assorties d'une lettre de crédit dont les conditions dépassent 360 jours sont dégagées des exigences précédentes. En général, les marchandises importées seront dédouanées après que le contrat de change sera conclu. L'acompte est habituellement limité à 10 % de la valeur de l'importation.

Dans le cas des contrats de change à terme, les banques exigent généralement un dépôt de garantie, qui peut être affecté au paiement de l'opération de change au moment de la conclusion du contrat.

Documentation

En vertu des lois brésiliennes, tous les importateurs doivent être inscrits auprès de la Division du commerce extérieur (CACEX) de la Banco do Brasil (voir l'adresse au chapitre V) pour soumettre une demande de permis d'importation, l'exportateur doit présenter une *facture pro forma* authentifiée ainsi qu'une liste de prix ou un catalogue.

La facture pro forma en portugais doit donner les renseignements suivants :

- les nom et adresse du fabricant ou de l'exportateur;
- le coût C.A.F. et F.A.B de chaque article ainsi que le poids brut et le poids net;
- les états signés indiquant les prix actuels à l'exportation et, s'il y a lieu, la commission versée à l'agent.

Un *permis d'importation (Guia de Importação)* doit alors être délivré avant que les autorités brésiliennes ne procèdent au dédouanage.

On exige une *facture commerciale standard* fournissant tous les renseignements sur l'expédition et le commerce. Si la facture est rédigée en anglais ou en français, elle doit être accompagnée d'une traduction portugaise exacte. Elle doit porter le numéro du tarif d'importation du Brésil, lequel est donné par l'importateur, le numéro du permis d'importation ainsi que les dates d'assurance et d'expiration. De plus, on doit fournir des détails concernant le mode d'emballage ainsi que la description complète des marchandises. Si les renseignements originaux ne figurent pas sur

la facture, l'exportateur doit fournir un *certificat d'origine* authentifié par un notaire. Des formulaires généraux sont vendus dans les papeteries.

Une *note de chargement* conforme au permis d'importation et aux exemplaires portant la mention « non négociable » doit indiquer les coûts de fret, mais seul l'original doit contenir les coûts de fret totaux inscrits en chiffres et en lettres. Il est à noter qu'une taxe de marine marchande égale à 50 % du fret est perçue à l'arrivée. (voir Droits de douane et taxes dans le présent chapitre)

Normes relatives aux produits

Le Brésil a entrepris un programme de normalisation dirigé par le CONMETRO (Consello de Metrologia, Normalizaçao e Qualidade Industrial). Quatre types de normes ont été définis :

1. Obligatoire dans tout le Brésil
2. Obligatoire pour les organismes gouvernementaux
3. Expérimental
4. Facultatif

Brevets et marques de commerce

Au Brésil, les brevets et marques de commerce sont régis par le Code de la propriété industrielle, en vertu de la loi 5772. Le délai d'obtention d'un brevet est de quatre ans et demi.

À compter du moment où le brevet est déposé, il demeure enregistré pendant 15 ans, et la demande doit être publiée en deçà de 18 mois. On exige qu'un examen soit effectué au cours des deux années suivant la date de publication.

Quant à la marque de commerce, elle demeure enregistrée au nom du requérant pendant une période de 10 ans et elle est renouvelable sur demande. Le délai nécessaire pour effectuer l'enregistrement varie de 6 à 12 mois.

Investissement étranger

En général, le Brésil accueille bien l'investissement étranger, notamment dans les régions situées hors des centres industriels traditionnels.

Afin d'attirer les investisseurs, plusieurs agences brésiliennes offrent des droits d'importation réduits et des encouragements fiscaux, de l'équipement et du matériel, de faibles taux de financement et autres avantages. Divers

facteurs influencent la « répartition » de ces mesures incitatives à l'égard des projets d'investissement, notamment le type de technologie qui peut être transféré au Brésil, les projets en coparticipation avec des Brésiliens, la formation du personnel de tout rang, ainsi que les possibilités d'exportation.

Par conséquent, l'entreprise canadienne peut entrevoir un contexte favorable à la mise sur pied d'activités et à l'investissement dans tous les secteurs, à l'exception de ceux qui sont réservés aux intérêts brésiliens, c'est-à-dire le pétrole, le transport, les télécommunications et les services publics ainsi que certains créneaux de l'exploitation minière.

Commerce de contrepartie

Comme c'est le cas pour les importations, toutes les opérations de commerce de contrepartie doivent recevoir un permis d'importation de la CACEX. Lorsque la transaction s'effectue par l'intermédiaire d'un compte de dépôt fiduciaire à l'étranger approvisionné par les revenus d'exportation brésiliens aux fins du financement de l'importation, la Banco Central do Brasil (Banque centrale) doit approuver au préalable la proposition complète de l'entente.

Dans le secteur du pétrole, la Société d'État, Petrobras, a créé une filiale, Interbras, qui a pour mission de rechercher des possibilités d'exportation par l'intermédiaire d'ententes sur le commerce de contrepartie. Le gouvernement brésilien a aussi signé des accords officiels avec d'autres pays de l'Amérique du Sud, accords qui permettent des échanges réguliers de matières premières, de gaz naturel et de produits usinés.

Transport et communications

Dans un pays aussi vaste que le Brésil, le transport et les communications revêtent une importance primordiale en ce qui a trait à la croissance de l'économie. Ces dernières années, les Brésiliens ont mis à exécution de grands projets d'amélioration et présenté un plan décennal de modernisation qui touchera tous les aspects du réseau de transport.

L'infrastructure portuaire, qui assure la liaison commerciale la plus importante avec les autres pays, compte 36 ports en eaux profondes, dont 5 sont des propriétés privées, pouvant accueillir des navires allant jusqu'à 40 000 tonnes

(36 287 tonnes métriques). En outre, le Brésil possède la plus grande flotte en Amérique du Sud, soit plus de 1 600 navires de 10 000 tonnes (9 070 tonnes métriques) et plus. Les liaisons entre le Canada et le Brésil sont établies régulièrement par d'importantes compagnies de transport maritime, dont trois battent pavillon brésilien.

Les trois voies fluviales majeures, soit l'Amazone, le Paraná et le São Francisco, jouent un rôle de plus en plus important dans le transport des marchandises. La voie navigable intérieure la plus longue est sans conteste l'Amazone sur lequel les cargos peuvent naviguer jusqu'à Iquitos au Pérou. Les grandes installations portuaires de l'Amazone se trouvent à Manaus, ville d'environ 500 000 habitants et centre florissant de la principale zone franche du Brésil.

Le réseau ferroviaire est vraiment sous-développé, mais le gouvernement a investi des sommes considérables afin de l'agrandir et de moderniser les voies. Toutefois, le transport routier demeure le mode d'acheminement des marchandises le plus populaire, en raison du système de transport interurbain, qui est vaste et bien aménagé, et qui représente plus de 90 % des expéditions de fret. De grands projets routiers sont en cours d'exécution et de vastes régions sont maintenant accessibles par voie terrestre.

Bien desservi par le transport aérien, le Brésil dispose de 21 aéroports internationaux, dont deux sont situés à São Paulo et un à Rio de Janeiro. Le transport de passagers et de fret entre le Canada et le Brésil est assuré quotidiennement par d'importantes compagnies d'aviation via Toronto et Montréal. Soulignons que le Brésil est doté d'un réseau de navigation aérienne intérieure fiable et efficace.

III. VOTRE VOYAGE D'AFFAIRES AU BRÉSIL

Consultation auprès de l'ambassade du Canada

Lorsque vous planifiez un voyage d'affaires au Brésil, prévenez la Division commerciale de l'ambassade du Canada au Brésil ou le consulat général à São Paulo (voir le chapitre V) bien avant la date de votre départ du Canada. Informez-les du motif de votre visite et faites-leur parvenir plusieurs exemplaires des brochures de vos produits. Il serait tout particulièrement utile que vous indiquiez les prix C.A.F. de la gamme de produits que vous offrez. De plus, vous devriez mentionner tout contact que vous pourriez déjà avoir avec des gens d'affaires brésiliens. Ces renseignements permettront au délégué commercial de vous tracer un itinéraire provisoire, de faire vos réservations d'hôtel au besoin, et de prendre, en votre nom, des rendez-vous qui pourront être confirmés à votre arrivée.

Documents de voyage

Les Canadiens qui voyagent au Brésil doivent avoir un visa valide pour 90 jours. Afin d'obtenir votre visa, vous devez remplir un formulaire de demande (offert aux bureaux du consulat du Brésil au Canada) et fournir une photo (format passeport), une photocopie de votre billet aller-retour ainsi que votre passeport canadien valide. Les demandes sont généralement traitées en moins d'une semaine après l'acquittement de frais minimaux.

La liste des bureaux brésiliens au Canada figure au chapitre V.

Hôtels

On trouve de bons hôtels au Brésil, allant de luxueux à plus modestes. Vous jugerez peut-être utile de consulter votre agent de voyage, l'ambassade ou le consulat du Canada afin d'obtenir plus de détails à ce sujet.

Transport

Les lignes aériennes Canadien international, Aerolinas Argentinas et Varig offrent des vols directs à destination du Brésil, depuis Toronto ou Montréal. Votre agent de voyage saura vous donner de plus amples renseignements sur ces vols.

Au Brésil, une taxe d'aéroport d'environ 9 \$ US est exigée pour les vols internationaux et de 3 \$ US pour les vols locaux.

Le Brésil s'est doté d'un vaste réseau aérien intérieur, et la liaison entre les grandes villes est assurée par plusieurs vols quotidiens. Il est fortement recommandé de réserver à l'avance.

Le réseau ferroviaire est lent et peu fiable, mais le service de transport interurbain par autobus est bon et confortable bien qu'il ne soit pas recommandé à cause des longues distances entre les grandes villes.

Santé et sécurité personnelle

Le Brésil ne présente pas de problèmes majeurs en matière de santé publique. Cependant, il est préférable de prendre certaines précautions. La nourriture et les boissons sont généralement sans danger, mais on devra faire preuve de prudence et de discernement dans le choix des restaurants et lorsqu'il s'agit de manger des fruits et des légumes crus. L'eau du robinet est à proscrire partout au Brésil.

Les visiteurs qui comptent se rendre dans le bassin de l'Amazone devraient consulter un médecin avant d'entreprendre leur voyage afin de prendre des mesures prophylactiques contre la malaria.

De plus, un bon insecticide est indispensable; on trouvera facilement de bons produits locaux.

Au Brésil, comme partout ailleurs, la sécurité personnelle est une question de prévention et de précaution. Évitez certains endroits, particulièrement la nuit, et abstenez-vous de porter des bijoux ou de transporter des biens de valeur. Méfiez-vous des voleurs à la tire et des bandes d'enfants trop sympathiques : certains peuvent attirer votre attention pendant que d'autres explorent vos poches. Il est toujours souhaitable d'avoir un peu d'argent sur soi car certains voleurs peuvent devenir agressifs si leur victime n'a rien du tout. Encore une fois, faites preuve de bon sens afin d'éviter toute situation dangereuse.

Communications

Tous les bureaux de poste offrent des services de télégramme et, dans les principaux bureaux, se trouvent des cabines de télex. Les grands hôtels possèdent tous des télex.

Le réseau téléphonique est automatisé dans les plus grandes villes et les télécommunications entre le Brésil et l'Amérique du Nord sont maintenant très faciles.

Il faut prévoir 8 à 10 jours pour que le courrier parvienne à destination. Les envois de dimension plus grande qu'une lettre ou une petite enveloppe devraient être acheminés par messagerie afin d'en assurer la livraison rapide.

Réglementation douanière

Les articles suivants sont admis en franchise : 2 cartouches de cigarettes, 25 cigares, 250 g de tabac, 2 L d'alcool, un appareil photo ainsi que tous les effets personnels dont la valeur totale ne dépasse pas 120 \$ CAN. Il est interdit d'apporter des fruits, des légumes, des fleurs et du lait au Brésil.

Appels et sorties d'affaires

On peut prévoir facilement trois ou quatre appels et un déjeuner d'affaires par jour de travail. Il est souhaitable de se réserver une journée libre à la fin de son séjour, car de nouvelles pistes commerciales peuvent se présenter au cours des échanges. Les sorties d'affaires sont généralement des déjeuners, des cocktails ou des dîners. Les rendez-vous devraient être pris à l'avance par l'intermédiaire de votre représentant local ou de l'ambassade et, comme au Canada, il faut les confirmer et les respecter.

IV. AIDE FÉDÉRALE À L'EXPORTATION

Services de consultation sur les marchés

Le gouvernement fédéral met des délégués commerciaux à la disposition des entreprises canadiennes dans 67 pays. Ces agents offrent leur concours aux exportateurs canadiens et aident les acheteurs étrangers à trouver des sources canadiennes d'approvisionnement. Leur rôle ne se limite pas à assurer la liaison entre l'acheteur et le vendeur, mais il consiste également à conseiller les exportateurs au sujet de toutes les étapes de la commercialisation, y compris le repérage des débouchés d'exportation, l'évaluation de la concurrence sur le marché, les présentations aux gens d'affaires et aux fonctionnaires étrangers, la sélection et la recommandation de représentants, le choix de modalités de paiement et l'assistance concernant le règlement des problèmes d'accès et de tarifs douaniers. En outre, les agents de commerce s'emploient activement à trouver des débouchés et à encourager les efforts de promotion.

On peut également obtenir de l'information auprès de la Direction de l'expansion du commerce en Amérique du Sud, Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, à Ottawa. Cet organisme est le point de liaison central entre le Canada et les agents de commerce à l'étranger. Pour ce qui est du Brésil, les agents de commerce de Brasília et de São Paulo sont en liaison constante avec leurs homologues du Secteur de l'Amérique latine à Ottawa (Adresse : Direction de l'expansion du commerce en Amérique du Sud, Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) K1A 0G2. Téléphone : (613) 996-5546. Télex : 053-3745). Ce bureau peut offrir de l'information générale telle que :

- des renseignements sur les marchés : prévisions sur l'avenir économique de différents pays et données sur le marché d'un produit particulier;
- des renseignements sur l'accès aux marchés : tarifs douaniers, règlements, permis, barrières non tarifaires, normes relatives aux produits, documents requis, etc.;

- des publications, y compris la série à laquelle appartient la présente brochure, *Guides de l'exportateur canadien*, ainsi que des notes d'information sur des pays où se trouvent de petits marchés.

Les Directions chargées des affaires commerciales dans les différentes zones géographiques ont en outre pour fonctions d'aider et de conseiller les exportateurs quant à la commercialisation de leurs produits et services ainsi que de renseigner les gens d'affaires sur les services d'exportation mis à leur disposition par le gouvernement canadien et des débouchés d'exportation éventuels.

Centres du commerce international

Situés dans les différentes régions du Canada, les Centres du commerce international offrent un large éventail de services aux exportateurs canadiens. Leur personnel se compose de délégués commerciaux expérimentés travaillant sous la direction d'un délégué commercial principal d'Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. Outre des conseils aux exportateurs et des renseignements sur les débouchés, ces centres peuvent aider à l'élaboration de plans de commercialisation individuels. Ils donnent également accès aux programmes de sensibilisation à l'exportation, notamment au moyen de séminaires et d'ateliers. De plus, chaque centre sera relié au Réseau international d'information sur les exportations, appelé WIN Exports, lequel est dirigé par Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada.

Les centres, qui constituent généralement le premier point de contact pour les exportateurs éventuels, sont situés dans les bureaux régionaux d'Industrie, Sciences et Technologie Canada (à l'exception des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon). De nouveaux centres seront établis à Calgary, Regina, London et Québec (voir le chapitre V).

Société pour l'expansion des exportations

La Société pour l'expansion des exportations (SEE) est une société d'État ayant pour objet de faciliter et de développer le commerce d'exportation du Canada.

La SEE offre des services d'assurance, de garantie et de financement à l'exportation, auxquels s'ajoutent des conseils financiers et l'organisation de modes de financement, le tout favorisant la vente de produits et de services canadiens à l'étranger.

La Société offre les services suivants :

a) Assurance à l'exportation et garanties connexes

- assurance globale multirisque
- assurance globale — risques politiques
- assurance sélective — risques politiques
- assurance-opération individuelle
- garantie-opération individuelle
- assurance préalable au versement du prêt
- assurance-investissement à l'étranger
- assurance-caution de bonne fin
- garantie-caution de bonne fin
- assurance-consortium
- assurance-cautionnement
- garantie-caution de soumission

b) Financement à l'exportation et garanties connexes

- prêts
- accords multiples de versement
- affectation de lignes de crédit
- achat de billets
- forfaitage
- garantie sur prêt

La SEE a son siège social à Ottawa (adresse : C.P. 655, 151, rue O'Connor, Ottawa (Ontario), K1P 5T9, téléphone (613) 598-2500, télex 053-4136). Les bureaux régionaux se trouvent à Montréal, Toronto, London, Calgary, Winnipeg, Vancouver et Halifax. Pour des renseignements généraux concernant les autres services de la SEE, on peut s'adresser aux bureaux régionaux, tandis que les services à l'exportation relèvent uniquement du bureau d'Ottawa. Les demandes de renseignements sur le financement à l'exportation dans une région déterminée doivent être adressées au directeur du service concerné, du Groupe du financement à l'exportation de la SEE, à Ottawa.

Programme de développement des marchés d'exportation (PDME)

Programme de promotion du commerce relevant d'Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, le Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) aide les entreprises canadiennes à participer à divers genres d'activités visant la promotion des exportations ou à en entreprendre elles-mêmes. Le PDME s'applique à des pro-

jets dont l'initiative revient à l'industrie ou au gouvernement, et il est destiné à aider les sociétés quelle que soit leur taille.

Objectifs du programme. L'objectif primordial du programme est de stimuler la croissance de l'économie canadienne grâce à l'augmentation des ventes à l'exportation. Pour ce faire, le PDME prévoit, en collaboration avec les entreprises canadiennes, le partage des frais et, par conséquent, des risques liés aux activités de commercialisation à l'exportation, face auxquels une société ne voudrait ou ne pourrait pas normalement s'engager seule. Le PDME encourage les entreprises canadiennes n'ayant pas encore d'expérience en ce domaine à se lancer dans l'exportation. En outre, il incite les exportateurs actuels à pénétrer des marchés nouveaux, tant sur le plan de la géographie que des produits.

Formes d'aide offertes. Le PDME met l'accent sur certains types d'activités visant la promotion et la commercialisation à l'exportation. En particulier, il a pour but de faciliter les ventes à l'exportation par des visites, des missions et des foires commerciales, ainsi que par l'établissement de bureaux de vente permanents là où des marchés d'exportation sont déjà exploités. Que l'initiative des activités soit prise par le gouvernement ou par l'industrie, le PDME offre son aide aux exportateurs dans la mesure où les fonds sont disponibles.

Toutes les activités du PDME doivent poursuivre des fins commerciales, c'est-à-dire qu'elles doivent avoir pour but de stimuler les ventes. Dans le cadre des activités dont l'initiative relève du secteur privé, et non du gouvernement, l'aide fournie est remboursable si des ventes à l'exportation sont enregistrées.

Le PDME offre la possibilité de conclure des accords avec le gouvernement en vue d'entreprendre, pour une période pouvant aller jusqu'à deux ans, des programmes de commercialisation comprenant une combinaison d'activités admissibles en vertu des dispositions normales du Programme. Cette option s'adresse à des entreprises manufacturières de taille moyenne ayant une certaine expérience de l'exportation.

Pour de plus amples renseignements sur le PDME, on peut consulter Info Export ou les Centres du commerce international, installés dans les bureaux régionaux d'Industrie, Sciences et Technologie Canada (voir le chapitre V).

Publicité

CanadExport, bulletin bimensuel publié en français et en anglais, a pour but de promouvoir les exportations canadiennes. Il présente divers articles et rapports sur les débouchés d'exportation, les réussites commerciales, les services fournis par le gouvernement à l'industrie, la situation du marché international et les appels d'offres, le développement industriel et les activités de promotion du commerce entreprises conjointement par l'industrie et le gouvernement. En outre, des articles y paraissent régulièrement sur les foires et les missions commerciales organisées à l'étranger par Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada dans le cadre de ses programmes spécialisés, ainsi que sur les grandes foires du monde entier et sur les projets importants réalisés à l'étranger grâce à un financement multilatéral, projets qui offrent des débouchés d'exportation aux fournisseurs canadiens de biens et de services.

CanadExport est offert gratuitement aux fabricants canadiens par Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada (BTC), immeuble Lester B. Pearson, 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) K1A 0G2. Ligne directe : 1-800-267-8376.

Coopération industrielle avec les pays en voie de développement

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a établi, en 1978, le Programme de coopération industrielle afin d'accroître l'efficacité de ses efforts de développement social et économique dans le tiers monde.

Le Programme, de concert avec d'autres programmes bilatéraux, aide les sociétés canadiennes à pénétrer de nouveaux marchés dans les pays en voie de développement et les assiste dans leur recherche d'occasions d'investissement, de création d'entreprises en coparticipation et de transferts de technologie sur ces marchés.

Le Programme de coopération industrielle a recours à des mesures d'incitation financière pour appuyer les initiatives du secteur privé canadien en matière d'arrangements de coopération commerciale à long terme et d'études de projets dans les pays en voie de développement. Il concourt également à l'établissement de contacts et à la détermination de débouchés au moyen de séminaires et de missions

d'investissement, ainsi qu'à la conclusion d'ententes de coopération visant la création d'entreprises viables.

La plupart de ces ententes se définissent comme des accords de coproduction ou de partage de production; des ententes relatives aux opérations de montage; des accords d'attribution de permis; ainsi que diverses formes de participation au capital.

Afin d'obtenir des renseignements détaillés sur le Programme de coopération industrielle et des formulaires de demande, on peut s'adresser à la :

Direction de la coopération industrielle
Agence canadienne de développement international
200, promenade du Portage
Hull (Québec)
K1A 0G4
Téléphone : (819) 997-7901
Télex : 053-4140

V. ADRESSES UTILES

Au Brésil

Brasília

Ambassade du Canada
Av. das Nações, lote 16
Setor de Embaixadas Sul
(Adresse postale : Caixa Postal 07-0961
70-410 Brasília, D.F., Brasil)
Câble : CANADA BRASILIA
Téléphone : (011-55-61) 223-7515
Télex : (Code de destination 38) 611296 (0611296 ECAN BR)

Territoire : États de Goiás, Tocantins, Minas Gerais, Ser-
gipe, Alagoas, Pernambuco, Bahia, Espírito Santo, Paraíba,
Rio Grande do Norte, Ceará, Piauí, Maranhão, Pará, Amazo-
nas, Rondônia, Roraima et le district fédéral ainsi que les
relations avec le gouvernement fédéral.

São Paulo

Consulat général du Canada
Edifício Top Center
Avenida Paulista, 854 - 5 Andar
01310, São Paulo, SP Brasil
(Adresse postale : Caixa Postal 22002
01499, São Paulo, SP Brasil)
Câble : DOMCAN SPALO
Téléphone : (011-55-11) 287-2122, 287-2234,
287-2601, 287-2176, 287-2982
Télex : (Code de destination 38) (011) 23230 CCAN BR

Territoire : États de São Paulo, Rio de Janeiro, Paraná,
Santa Catarina, Rio Grande do Sul, Mato Grosso et Mato
Grosso do Sul

Au Canada

Bureaux brésiliens

Ambassade du Brésil
255, rue Albert
Bureau 900
Ottawa (Ontario) K1P 6A9
Téléphone : (613) 237-1090
Télex : 05-34222

Consulat général du Brésil
The Royal Center
1055 Georgia Street West
Suite 1700
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6E 3P3
Téléphone : (604) 687-4589
Télex : 04-508631 CONSBRAS VCR

Consulat général du Brésil
77 Bloor Street West
Suite 1109
Toronto (Ontario) M5S 1M2
Téléphone : (416) 922-2503
Télex : 06-2306-23730 CONSBRAS TOR

Consulat général du Brésil
2000, rue Mansfield
Bureau 1700
Montréal (Québec) H3A 3A5
Téléphone : (514) 499-0968
Télex : 05-2447 CONSBRAS MTL

Bureaux canadiens

Directeur
Info Export (BTCE)
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0G2
Téléphone : (800) 267-8376
(613) 993-6435
Télex : 053-3745
Télécopieur : (613) 996-9288

Direction de l'expansion du commerce en Amérique du Sud
Secteur de l'Amérique latine et des Antilles
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0G2
Téléphone : (613) 996-5546
Télex : 053-3745

Agence canadienne de développement international
(Administration centrale de l'ACDI)
200, promenade du Portage
Hull (Québec) K1A 0G4
Téléphone : (613) 997-5456
Télex : 053-4140

Centres du commerce international

Si vous n'avez jamais exporté vos produits, veuillez communiquer avec le Centre du commerce international dans votre province. Comme il a été mentionné précédemment, ces centres sont situés dans les bureaux d'Industrie, Sciences et Technologie Canada, sauf au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest.

Alberta

Centre du commerce
international
Room 540
Canada Place
9700 Jasper Avenue
Edmonton (Alberta)
T5J 4C3
Téléphone : (403) 495-2944
Télex : 037-2762
Télécopieur : (403) 495-4507

Centre du commerce
international
Suite 1100
510-5th avenue S.W.
Calgary (Alberta)
T2P 3J2
Téléphone : (403) 292-4575

Colombie-Britannique

Centre du commerce
international
Vancouver Centre
Scotia Tower
Suite 900
650 West Georgia Street
P.O. Box 11610
Vancouver (Colombie-
Britannique)
V6B 5H8
Téléphone : (604) 666-1444
Télex : 045-1191
Télécopieur : (604) 666-8330

Île-du-Prince-Édouard

Centre du commerce
international
Confederation Court Mall
134 Kent Street
Suite 400
P.O. Box 1115
Charlottetown (Île-du-Prince-
Édouard)
C1A 7M8
Téléphone : (902)
566-7400/7443
Télex : 014-44129
Télécopieur : (902) 566-7450

Manitoba

Centre du commerce
international
330 Portage Avenue
Room 608
P.O. Box 981
Winnipeg (Manitoba)
R3C 2V2
Téléphone : (204) 983-8036
Télex : 075-7624
Télécopieur : (204) 983-2187

Nouveau-Brunswick

Centre du commerce
international
Place Assumption
770, rue Main
C.P. 1210
Moncton (Nouveau-
Brunswick)
E1C 8P9
Téléphone : (506) 857-6452
Télex : 014-2200
Télécopieur : (506) 857-6429
Ligne directe :
1-800-332-3801

Nouvelle-Écosse

Centre du commerce
international
1496 Lower Water Street
P.O. Box 940, Station M
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 2V9
Téléphone : (902) 426-7540
Télex : 019-22525
Télécopieur : (902) 426-2624

Ontario

Centre du commerce
international
Dominion Public Building
4th Floor
1 Front Street West
Toronto (Ontario)
M5J 1A4
Téléphone : (416) 973-5203
Télex : 065-24378
Télécopieur : (416) 973-8714

Québec

Centre du commerce
international
Tour de la Bourse
Bureau 3800
800, place Victoria
C.P. 247
Montréal (Québec)
H4Z 1E8
Téléphone : (514) 283-8185
Télex : 055-60768
Télécopieur : (514) 283-3302

Saskatchewan

Centre du commerce
international
6th Floor
105 - 21st Street East
Saskatoon (Saskatchewan)
S7K 0B3
Téléphone : (306) 975-5315/
5318
Télex : 074-2742
Télécopieur : (306) 975-5334

Terre-Neuve et Labrador

Centre du commerce
international
90 O'Leary Avenue
P.O. Box 8950
St. John's (Terre-Neuve)
A1B 3R9
Téléphone : (709) 772-5511
Télex : 016-4749
Télécopieur : (709) 772-5093

Industrie, Sciences et Technologie Canada (ISTC)

Si vous n'avez jamais exporté vos produits, veuillez communiquer avec le bureau d'Industrie, Sciences et Technologie Canada, situé dans votre province.

Centre commercial

Industrie, Sciences et
Technologie Canada
235, rue Queen
Ottawa (Ontario)
K1A 0H5
Téléphone : (613) 995-5771

Alberta

Industrie, Sciences et
Technologie Canada
Cornerpoint Building
Suite 505
10179-105th Street
Edmonton (Alberta)
T5J 3S3
Téléphone : (403) 495-4782
Télex : 037-2762
Télécopieur : (403) 495-4507

Colombie-Britannique

Industrie, Sciences et
Technologie Canada
Box 11610
Suite 900
650 West Georgia Street
Vancouver (Colombie-
Britannique)
V6B 5H8
Téléphone : (604) 666-0434
Télex : 045-1191
Télécopieur : (604) 666-8330

Île-du-Prince-Édouard

Industrie, Sciences et
Technologie Canada
Confederation Court Mall
134 Kent Street
Suite 400
P.O. Box 1115
Charlottetown (Île-du-Prince-
Édouard)
C1A 7M8
Téléphone : (902) 566-7400
Télex : 014-44129
Télécopieur : (902) 566-7450

Manitoba

Industrie, Sciences et
Technologie Canada
330 Portage Avenue
Room 608
P.O. Box 981
Winnipeg (Manitoba)
R3C 2V2
Téléphone : (204) 983-4090
Télex : 075-7624
Télécopieur : (204) 983-2187

Nouveau-Brunswick

Industrie, Sciences et
Technologie Canada
Place Assomption
770, rue Main
C.P. 1210
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 8P9
Téléphone : (506) 857-4782
Télex : 014-2200
Télécopieur : (506) 857-6429
Ligne directe : 1-800-332-3801

Ontario

Industrie, Sciences et
Technologie Canada
Dominion Public Building
4th Floor
1 Front Street West
Toronto (Ontario)
M5J 1A4
Téléphone : (416) 973-5000
Télex : 065-24378
Télécopieur : (416) 973-8714

Île-du-Prince-Édouard

Industrie, Sciences et
Technologie Canada
Confederation Court Mall
134 Kent Street
Suite 400
P.O. Box 1115
Charlottetown (Île-du-Prince-
Édouard)
C1A 7M8
Téléphone : (902) 566-7400
Télex : 014-44129
Télécopieur : (902) 566-7450

Saskatchewan

Industrie, Sciences et
Technologie Canada
6th Floor
105-21st Street East
Saskatoon (Saskatchewan)
S7K 0B3
Téléphone : (306) 975-4400
Télex : 074-2742
Télécopieur : (306) 975-5484

Terre-Neuve et Labrador

Industrie, Sciences et
Technologie Canada
Parsons Building
90 O'Leary Avenue
P.O. Box 8950
St. John's (Terre-Neuve)
A1B 3R9
Téléphone : (709) 772-4866
Télex : 016-4749
Télécopieur : (709) 772-5093

Territoires du Nord-Ouest

Industrie, Sciences et
Technologie Canada
Precambrian Building
P.O. Bag 6100
Yellowknife (Territoires du
Nord-Ouest)
X1A 2R3
Téléphone : (403) 920-8578
Télécopieur : (403) 873-6228
AES : (403) 920-2618

Yukon

Industrie, Sciences et
Technologie Canada
108 Lambert Street
Suite 301
Whitehorse (Yukon)
Y1A 1Z2
Téléphone : (403) 668-4655
Télécopieur : (403) 668-5003

Société pour l'expansion des exportations

Administration centrale

Société pour l'expansion des exportations

151, rue O'Connor

Ottawa (Ontario)

(Adresse postale :

Société pour l'expansion des exportations

C.P. 655

Ottawa (Ontario)

K1P 5T9

Téléphone : (613) 598-2500

Câble : EXCREDCORP

Télex : 053-4136

Télécopieur : (613) 237-2690

Bureau du district d'Ottawa

(même adresse que

l'Administration centrale)

Téléphone : (613) 598-2992

Colombie-Britannique et Yukon

Directeur général

Région de la Colombie-

Britannique et du Yukon

Société pour l'expansion des exportations

Suite 1030

One Bentall Centre

505 Burrard Street

Vancouver (Colombie-

Britannique)

V7X 1M5

Téléphone : (604) 688-8658

Télécopieur : (604) 688-3710

Région de l'Ontario

Directeur général

Région de l'Ontario

Société pour l'expansion des exportations

Suite 810, National Bank Building

P.O. Box 810

150 York Street

Toronto (Ontario)

M5H 3S5

Téléphone : (416) 364-0135

Télécopieur : (416) 862-1267

Bureau du district de London

Directeur du district

Sud-Ouest de l'Ontario

Société pour l'expansion des exportations

451 Talbot Street

Suite 303

London (Ontario)

N6A 5C9

Téléphone : (519) 645-5828

Télécopieur : (519) 645-4483

Région du Québec

Directeur général

Région du Québec

Société pour l'expansion des exportations

Bureau 2724

800, place Victoria

C.P. 124

Tour de la Bourse

Montréal (Québec)

H4Z 1C3

Téléphone : (514) 878-1881

Télécopieur : (514) 878-9891

Prairies et Nord canadien

Directeur général
Région des Prairies et du
Nord canadien
Société pour l'expansion des
exportations
Bow Valley Square III
Suite 2140
255 - 5th Avenue S.W.
Calgary (Alberta)
T2P 3G6
Téléphone : (403) 294-0928
Télécopieur : (403) 294-1133

Bureau du district de Manitoba-Saskatchewan

Directeur du district
Manitoba-Saskatchewan
Société pour l'expansion des
exportations
330 Portage Avenue
Suite 707
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0C4
Téléphone : (204) 942-0226
Télécopieur : (204) 983-2187
Ligne directe : 1-800-665-7871

Provinces atlantiques

Directeur général
Région de l'Atlantique
Société pour l'expansion des
exportations
Toronto-Dominion Bank
Building
Suite 1003
1791 Barrington Street
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 3L1
Téléphone : (902) 429-0426
Télécopieur : (902) 423-0881



LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20002167 6

Storage

HF 1010 .G85B614 1989 STORAGE

Bresil, guide de l'exportateur
canadien. --

15238935



Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada

External Affairs and
International Trade Canada